

## HONORAIRES DE GESTION

Les taux en matière d'honoraires de gestion sont pratiqués sur les encaissements et s'analysent par lot dans le cadre d'une gestion courante.

Taux appliqué : **6,50%** du montant HT des encaissements annuels.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à prendre rendez-vous au 03 25 43 30 50.

